



Le Regain

Journal de la Confédération paysanne de l'Ariège

ARIÈGE, TERRE REBELLE.. PAYSAN-NES EN LUTTE !

Ce mardi-là, j'épandais du fumier tranquille dans mes prairies, le téléphone sonne, c'est la préfecture. Venez d'urgence. Le temps d'appeler Laurence, 1 h de route et la nouvelle tombe. C'est à Mouriscou!

Ça aurait pu être chez n'importe lequel-laquelle d'entre nous...

Fort-es du travail de la Conf', depuis cet été en Savoie, on ne se laisse pas démonter par le discours du préfet et on lui impose une voie de médiation avec l'État et l'élaboration d'une nouvelle feuille de route..

Ce nouveau protocole signé par les différentes organisations agricoles avec le consentement des éleveurs concernés, l'approbation d'une très grande majorité d'éleveurs-euses, aurait soulagé les esprits et permis à l'État de sortir par le haut de cette crise..

L'État n'a rien lâché ! L'Ariège est devenu célèbre grâce à la résistance paysanne unie pour une même cause, la fin de l'abattage total !

Depuis longtemps la Conf' dénonce la cogestion État/Fnsea, sa branche bovine FNB, ces lobbys comme la COPA-COGECA à Bruxelles dont un administrateur d'Arterris ariégeois est vice président...

Ce sont ces gens-là qui ont imposé le classement de la DNC en A et le protocole qui va avec !! Et malheureusement la DNC n'est pas la seule..

Tout ça au nom du commerce international. En France on tue des vaches chez certains pour que d'autres puissent continuer à exporter. En Grèce on exterme plus de 400 000 moutons touchés par la Clavelée pour exporter du fromage !!

Marre de ces politiques prédatrices de paysan·nes !

Marre de ces macro coopératives qui portent un double discours sur les accords de libre échange alors qu'elles investissent elles-mêmes à l'étranger pour le profit de quelques agro industriels.

Marre aussi qu'elles ne nous aident pas à relocaliser les filières !

Toulis voulait la fermeture de l'abattoir de Saint Girons, Marcerou vice président de la COGECA (organisme proche de la Fnsea représentant les coopératives à Bruxelles) et administrateur d'Arterris, cautionne pleinement la délocalisation de l'engraissement et l'export sans régulation. Et qui a refusé de voter pour anticiper la vaccination ? Arterris et le GDS ! Le commerce et l'export avant le bien-être des éleveurs et des éleveuses !!

Marre de nous faire croire que la loi Duplomb simplifie l'implantation de bâtiments d'élevage... Non pas nos stabues, presque aucun bâtiment bovin n'est concerné en France. Ça vous parle à vous un bâtiment de 25 000 porcs en Ariège?

Duplomb au service de quelques grosses coopératives, la Cooperl par exemple (grosse coopérative bretonne) mais certainement pas de nos élevages. Petits arrangements entre amis Fnsea..

Marre que ces gens là ne parlent jamais de régulation de marchés, de prix garantis alors qu'une nouvelle crise du lait est en train de s'installer...

Alors à la Conf', on ne lâche rien !

On veut installer plus de paysans,

Reprendre ce que l'agro-industrie nous a volé,

Remettre de la transparence dans les organismes agricoles,

Reprendre la main sur les prix de vente pour un revenu digne,

Relocaliser les filières aussi bien animales que végétales pour nourrir en premier nos concitoyens.

C'est ça l'autonomie et la souveraineté alimentaire d'un territoire.

L'agriculture paysanne est la solution.

Christophe Gouazé



Mobilisation à Audressein le 6 janvier 2026
Crédit photo : Conf'09

TERRES D'ARIÈGE, COMME CAPRI, C'EST FINI !

Vous l'avez tous reçu, le dernier numéro de Terres d'Ariège est arrivé dans vos boîtes aux lettres ! Un vieillard qui s'éteint c'est une bibliothèque qui brûle... Un journal c'est pareil ! Ce journal, celui de la FDSEA et des JA, qui vendait des pages à la Chambre d'Agriculture, ou l'inverse, on n'a jamais réussi à bien comprendre, était un journal à grand tirage, très bien pour allumer le feu donc, disait Coluche.

David Eychenne

N°ISSN 1626-1488 - Directrice de publication : Adeline Régis - NOVA
Scop Domaine de Ruffié 09000 Foix

QUELQUES RÈGLES A PRENDRE EN COMPTE POUR VOS DÉCLARATIONS PAC

Rétroactivité...

Chaque trois ans, de nouvelles photos sont disponibles dans Télépac. On pourrait se dire « chouette, des photos plus proches de la réalité de terrain, ça va être plus facile de faire la déclaration ! »

Hélas, ce changement de photos induit une nouvelle lecture par l'IGN. En effet, les SNA (surfaces non agricoles) et ZDH (zones de densité homogènes, ou proratas) sont certes déclarées par l'agriculteur.ice, mais aussi confrontées à l'analyse des photos aériennes par l'IGN. En bref, vous vous êtes formés à la déclaration PAC, et aux règles d'éligibilité des surfaces... et l'IGN va vous expliquer la réalité de votre ferme par photo interprétation.

En cas de désaccord entre vous et le regard de l'IGN, c'est bien sûr la version de l'IGN qui est retenue. Cela peut impliquer une baisse de surface graphique et/ou éligible, donc impacter les aides payées sur les surfaces éligibles, mais aussi celles soumises à un chargement (ICHN par exemple). Et, cerise sur le gâteau, cette procédure est rétroactive sur 2025 et 2024, voire sur 2023 ! Pour attester de votre bonne foi, la DDT pourra vous demander de transmettre des photos géolocalisées. Cependant, pour les petits écarts la DDT ne vous sollicitera probablement pas directement. On ne peut que vous conseiller de surveiller votre compte télépac !

Avez vous le droit de déclarer ces terrains ?

Vous avez aimé la vérification du critère de mise à disposition des parcelles en 2025 ? Mais si, rappelez vous, cette procédure qui vous demandait d'attester la maîtrise d'usage (propriété, bail ou autre...), règle qui nous est tombée dessus après la fin de la déclaration PAC début d'été 2025.

Heureusement, elle se limitait à des cas spécifiques d'augmentation de surfaces. Comme ça n'a pas suffi à l'Europe, cette année, le contrôle de ce critère se fera de manière aléatoire sur 1% des dossiers, et de manière ciblée (analyse de risque) sur 4% des dossiers, au même titre que les contrôles sur place.

Ces règles sont bien sûr à confirmer dans les instructions techniques qui sortiront... bientôt on l'espère !

Si cette règle, gravée dans le marbre de la PAC depuis un certain nombre de programmations bénéficiait d'une tolérance jusqu'ici, ce n'est plus le cas et la Commission Européenne ne semble pas prête à s'assouplir. L'enjeu de la prise en compte des preuves attestant de la mise à disposition des terres devient crucial. La Conf demande par exemple que l'attestation d'un tiers, considérée comme de confiance par l'administration, puisse faire foi, notamment pour attester la validité des baux oraux, fréquents dans les zones pastorales. Restons positifs, il y a quand même une avancée, car dans les cas où le propriétaire ne peut être retrouvé, l'administration peut considérer que le foncier est de fait à la disposition de l'agriculteur.

Dans la mesure où l'administration est tenue de fournir le contact de l'agriculteur déclarant des terrains à un propriétaire qui le demande, on aurait pu penser que cela suffirait pour considérer que sans démarche du propriétaire le foncier était de fait à disposition de l'agriculteur. Hélas, les mesures de simplification acceptées par la Commission ne vont pas jusque là. On se doute que cela ne faisait pas partie de la liste de courses du syndicat majoritaire au moment des dernières manifestations !

De la CAB en rab'

Enfin, l'enveloppe dédiée à la Conversion vers l'Agriculture Biologique (CAB) est une nouvelle fois exécutée. La Conf appelle toujours à ce que ce reste d'enveloppe soit fléché vers l'agriculture biologique et les MAEC. La répétition fait partie de la pédagogie...

Mathias Chevillon, Commission PAC

BRÈVES

ALLO ? LE GDS ? ICI LA TERRE, RÉPONDEZ !!!

Les paysan-nes du département, durement confronté-es aux cas de DNC, ont donc su très vite réagir collectivement et proposer une alternative crédible, acceptable, réfléchie à l'abattage total. Tous, non, pas vraiment, le président de JA, ne représentant visiblement que lui-même, a fini par accepter de le cosigner. Mais, le GDS, au nom de la préservation de la sacro sainte filière, comme pour la demande de vaccination anticipée, quand il était peut-être encore temps de sauver des troupeaux, s'est prononcé contre ce protocole alternatif !!! Le GDS !? Ce ne sont pas des technocrates Bruxellois, ce sont des représentants d'éleveurs, non ? C'est ce même GDS qui nous disait, quand nous demandions la vaccination préventive, que c'était non seulement une mauvaise idée, parce que la filière, gnagnagna, et que de toutes manières les vétérinaires mettraient des mois et des mois à le faire... Ces derniers ont apprécié !

LES VICTIMES COLLATÉRALES DE LA DNC...

Vous l'avez vu, dès le début de cette crise sanitaire, des syndicats ont pris les devants en organisant une réunion d'information pour la CR, en interpellant le préfet pour la Conf'. Ces deux syndicats ont pu compter sur l'entier soutien de leurs structures régionales et nationales. Pour d'autres, la dissonance entre les positions parisiennes et locales ont été nombreuses ! Comment être auprès des éleveurs angoissés sur les points de blocage quand votre président relaie en permanence le discours de la ministre, à moins que ce ne soit l'inverse, sur le bien fondé de l'abattage total et la restriction de la vaccination autour des foyers ? En Ariège, le président de la moribonde FDSEA en a très vite tiré les conséquences, en présentant sa démission. Saluons ici sa lucidité.

David Eychenne



DE L'ACCAPAREMENT DES TERRES AGRICOLES D'AMÉRIQUE DU SUD POUR LES MONOCULTURES INDUSTRIELLES JUSQU'AUX TRAITÉS DE LIBRE-ÉCHANGE

Le pouvoir économique actuel au Paraguay est détenu par des multinationales et les grands propriétaires qui détiennent 85 % des terres cultivables, regroupées dans la « République du soja », entre Paraguay et Brésil, sans loi opposable, sans frontières nettes, sans population respectée. Rappelons que 1500 paysan·nes, indigènes, défenseur·euses des droits et écologistes ont été assassiné·es en Amérique latine depuis 2012.

Si les dictatures sont tombées, très peu de responsables ont été jugés, et la plupart continuent à occuper des postes de pouvoir. C'est au cours de ces années-là que les dictatures ont jeté les bases du modèle agro industriel qui doit exporter massivement du soja.

La corruption a permis une falsification à grande échelle des documents de propriété, les « tierras malhabidas », qui représentent 8 millions d'ha au Paraguay et 14 millions au Brésil. Et actuellement, l'atonie du Paraguay, les pressions de Monsanto et Cie, et les groupes armés embauchés par les propriétaires fonciers empêchent toute remise en cause de ce système par les peuples indigènes menacés d'expulsion, ou par les paysan·nes spoliés·es qui revendiquent ces terres.

Les lobbies internationaux, tant au niveau américain qu'europpéen, orchestrent des campagnes niant le changement climatique, la déforestation massive et poussent aux

pratiques agro industrielles dont la logique est le Mercosur au niveau sud américain, et le libre échange avec l'Europe. La forêt de l'ouest du Paraguay couvrait 9,5 millions d'ha en 1950, il en restait 1,3 en 2014 (chiffre WWF). Nul doute que l'ajournement par l'Europe de la loi contre la déforestation va rapidement faire disparaître ce qui reste. La culture du soja représente 96 % des terres cultivables, ne laissant aucune place à l'alimentation d'origine locale, qui devra être importée. Le fleuve Paraguay s'assèche, la température augmente, tous les traitements, même les plus



polluants, sont possibles (entre autre par avion), posant d'importants problèmes de santé pour les populations autochtones largement contaminées.

Ce survol historique permet de comprendre que les accords de libre échange Europe/Mercosur ne sont pas un système

La répression anticommuniste de l'opération « Condor » dans les années 70, avec ses dizaines de milliers de victimes, révélée après la découverte en 1992 des archives de la dictature de Stroessner, est directement liée à la lutte actuelle contre les défenseurs des droits humains et des droits fonciers des paysans, en particulier au Paraguay.

économique neutre permettant de faire des affaires et de nourrir la planète. Sous couvert de lutte contre le communisme, l'opération Condor a supprimé toute revendication sociale, et a permis aux intérêts privés locaux et mondiaux de monopoliser l'usage de la terre.

Aujourd'hui, les mêmes (et leurs héritiers) contrôlent ces terres, et ont besoin d'un vaste marché à l'exportation : ils continuent de réprimer les peuples indigènes, les petit·es paysan·nes, les défenseur·euses de l'environnement.

L'agro industrie européenne feint de découvrir, avec surprise et avec l'aide de syndicats agricoles à leur dévotion, que quelques intérêts sont divergents avec le Mercosur : concurrence biaisée, perte des normes protectrices à l'import... Mais cela permet de mieux dissimuler la convergence entre ces systèmes sud américains et européens : perte de l'autonomie alimentaire des pays, mise au pas de l'agriculture, enrichissement des plus riches au détriment de la santé, de la dignité, de la propriété des plus modestes, destruction assumée de la planète...

On a quelques raisons, propres à la Conf', de lutter contre ce traité de libre échange depuis tant d'années.

Michel Busch
Pour compléter, voir le film « de la guerre froide à la guerre verte » de Anna Recalde Miranda et David Dufresne

VIVEA VIVRA ?

Fin 2025, ça a été la douche froide pour les paysan·nes qui avaient prévu de se former et pour les organismes de formation qui en dépendent. Les caisses sont vides. En effet, VIVEA planifie son budget en fonction d'un prévisionnel de collecte de la MSA qui n'a pas anticipé une chute de 28% des cotisations (et donc autant pour le fond de formation). Les conseils d'administration régionaux ont donc décidé de couper sec, attribuant seulement des crédits aux formations obligatoires (certiphyto qui capte 1/5 du budget) et à quelques autres items, sans concertation ni remise à plat des règles afin que les baisses soient partagées entre les organismes de formation. Résultat : nombres d'association qui œuvrent pour la formation des paysan·nes se retrouvent en difficulté (AFFAP,

AFOCG, ...).

En regardant de plus près, on se rend compte que le fonctionnement est, dès le départ, très mal équilibré. Chacun·e cotise entre 81 et 427€ par an et se voit attribué un crédit de 2000€ de formation. Le système est donc fait pour former une minorité. Aujourd'hui, seuls 18% des paysan·nes y ont recours, 25% en Ariège où on s'appuie sur la présence importante d'organismes de formation alternatifs. Serait-ce une tentative de les fragiliser ? 2026 sera difficile pour toustes dans ces conditions. La Confédération paysanne restera mobilisée sur le sujet de la formation si important pour construire l'agriculture paysanne. Nous avons déjà construit un ensemble de propositions et déposé une motion en session chambre afin de rendre son accès plus équitable.

Adeline Régis

LE SALON À LA FERME

L'AGRICULTURE PAYSANNE CHOISIT SES FERMES, PAS PARIS !

Samedi 21 Février, ma ferme maraîchère a accueilli à St-Paul-de-Jarrat un Salon à la Ferme à l'initiative de la Confédération Paysanne de l'Ariège. Un salon inédit, né d'un choix politique fort : ne pas monter à Paris au Salon International de l'Agriculture, et boycotter une vitrine devenue indécente au regard de la gestion calamiteuse par l'État de l'épidémie de DNC.

Alors que les éleveur-euses subissent les conséquences sanitaires, économiques, et humaines de cette crise, nous avons fait le choix de rester ici, sur nos fermes, pour rendre visibles les réalités de notre métier. Organiser un Salon à la Ferme, c'est affirmer que l'Agriculture Paysanne ne se cantonne pas aux stands parisiens ni aux discours ministériels : elle vit dans nos territoires, au quotidien.

Tout au long de l'après-midi, sous un grand ciel bleu, premier vrai jour de beau temps après des semaines de grisailles, plus de 200 visiteur-euses se sont succédé-es pour découvrir la ferme. Deux visites d'une heure m'ont permis de présenter mon travail de maraîcher, mes choix techniques, les enjeux liés à l'installation et à la transmission, avec un focus sur l'accès au foncier et les leviers dont disposent les communes pour favoriser des installations paysannes. Ces temps d'échange, toujours riches, ont suscité de nombreuses questions et discussions autour du métier de maraîcher et de l'importance de maintenir des fermes à taille humaine dans nos communes.



Credit photo : Conf'09

alpagas, un petit troupeau de brebis et deux chevaux de Mérens attelés à leurs calèches — amenés par des éleveurs voisins — animaient le lieu et rappelaient la richesse de l'élevage ariégeois. Comme à Paris et par mesure de précaution, aucun bovin n'était présent cette année. Une absence qui résonne particulièrement en Ariège, territoire largement façonné par l'élevage bovin.

La soirée s'est poursuivie autour d'un repas paysan qui a rencontré un franc succès : plus d'une centaine de repas ont été servis dans une ambiance chaleureuse et conviviale. La garbure, mijotée avec soin par Kristine (dont c'était l'anniversaire, merci à elle !), a fait l'unanimité et réchauffé les cœurs autant que les corps.

Cette journée s'est conclue par un concert d'un groupe de musique composé pour partie de paysan-nes de la Conf', parce que nos luttes se nourrissent aussi de culture et de convivialité.

Ce Salon à la ferme aura été à la fois un moment festif et un acte politique : montrer que nous ne sommes pas condamnés à subir les décisions prises par des technocrates. Face à une gestion de crise qui méprise les paysan-nes, nous faisons le choix de l'organisation collective, de la solidarité et d'une agriculture paysanne ancrée dans ses fermes et ses territoires.

Quentin Galuret



Credit photo : Conf'09

Un petit marché paysan a rassemblé plusieurs productrices et producteurs locaux, preuve s'il en fallait que nos campagnes regorgent de savoir-faire et de produits de qualité.

Pour le plaisir des petits comme des grands, quelques

À TRAVERS L'ASIE CENTRALE : DE L'ARIÈGE À LA MONGOLIE

Retraité depuis janvier 2025 j'ai vendu brebis et ânes, gardant une activité en tant que cotisant solidaire pour la production de plantes médicinales.

C'est le moment de réaliser un vieux rêve : aller jusqu'en Mongolie en voiture en traversant la Russie et les républiques d'Asie centrale pour un voyage de 6 mois.

Pas de programme précis, nous partons avec ma compagne et un couple d'amis ariégeois à la découverte de 13 pays, à la rencontre des populations rurales plutôt que les villes que nous éviterons autant que possible.

Nous équipons notre vieux Toyota avec une cellule sur le pickup pour être entièrement autonomes et pouvoir dormir en tous lieux.

Le périple commence par la traversée rapide de l'Italie, la

Slovénie, la Serbie. En Bulgarie, visite des cultures de la rose de Damas, grandes plantations destinées aux usines de distillation, avec une main d'œuvre principalement tzigane.

Traversée de la Turquie en longeant la mer Noire jusqu'à Rize où nous nous arrêtons quelques jours chez des productrices de thé, des amies de Pinar Selek * qui nous accueillent chaleureusement. C'est le début de la récolte du thé dans cette région montagneuse principalement dédiée à cette production, non loin de la frontière géorgienne. Récolte manuelle sur les pentes escarpées, la récolte est livrée fraîche aux usines de séchage.

Nous traversons le Kurdistan et l'ancien territoire arménien, dominé par le mythique Mont Ararat avant d'entrer en Géorgie.

SUITE PAGE 5

UN LIVRET POUR UNE DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE ET UNE AGRICULTURE PAYSANNE DANS NOS CAMPAGNES !

Nous mangeons 3 fois par jour. Par l'alimentation, la table est un acte politique majeur. Plus de 65 % des français-es sont favorables à une transition vers un modèle d'agriculture et de consommation bio (IFOP 2023), 80 % refusent des cultures d'OGM en plein champ (IFOP 2011), et 93 % des agricultrices et agriculteurs sont prêts à engager ou accélérer la transition de leur ferme (Shift Project 2024) si tant est qu'on leur en donne les moyens.

Ces moyens, les mairies les ont en partie !

On l'oublie trop souvent, mais à l'échelon communal, il est encore possible de décider et d'agir en faveur d'une vraie démocratie alimentaire, où tout le monde pourrait se nourrir dignement. C'est dans cette idée que les Amies de la Conf' ont publié un livret de mobilisation qui récapitule les compétences des communes :

- Agir sur la qualité des aliments et des repas ainsi que la solidarité alimentaire (restauration collective, renforcer le centre communal d'action sociale – CCAS - ; privilégier des produits paysans lors des événements...)

- Protéger les terres nourricières et favoriser l'installation de nouveaux paysans et paysan.nes (avoir une politique active sur l'installation et la transmission ; valoriser le foncier de la commune ; réinstaller des fermes communales ; utiliser les outils réglementaires - PLU, SCOT, Zone agricole protégée, etc. – pour sécuriser la vocations des terres) ;

- Soutenir les filières agricoles et alimentaires (valoriser les chartes de qualité – AOP, AOC - ; soutenir la mutualisation des outils de production et de transformation ; aider à l'organisation de marchés de producteurs et foires agricoles ; appuyer les organisations paysannes comme les CIVAM et ADEAR) ;

- Porter une voix forte dans toutes les instances où les élus communaux participent (Intercommunalités, département, PNR et autres syndicats mixtes) et dans les différents plans et programmes locaux qui ont un lien avec l'agriculture (projets alimentaires territoriaux ; plans climat ; programmes cultures ; programme d'actions sur le foncier ; schéma d'aménagement et de gestion de l'eau ; etc.).



Le livret détaille aussi des initiatives communales qui ont déjà fait leurs preuves (expérimentation de la sécurité sociale de l'alimentation ; lutte contre l'artificialisation des sols, politique agricole communale et maintien de la vie dans les villages, etc.).

Ces expériences donnent des billes concrètes aux citoyen.ne.s et aux élu.e.s pour passer à l'action et prouvent une fois de plus que si nous voulons « des campagnes vivantes, soyons fermes » !

Le livret est à découvrir, télécharger et partager sans modération sur le site des Amies de la Conf' : <https://lesamisdelacnf.org/fiche-pratique/municipales-2026-reprenons-la-main-kit-de-mobilisation/>

Léo Raymond

SUITE DE LA PAGE 4 Dans ce pays montagneux aux routes dégradées et dangereuses nous faisons une étape repos dans un gîte Accueil Paysan.

Puis c'est l'entrée en Russie à la date prévue sur notre visa...6500 km, à parcourir jusqu'à la frontière mongole... C'est le choix que nous avons fait plutôt que de passer par l'Iran, peu fréquentable en ce moment...

Une longue longue route, à travers les pays de la Volga

(Tchetchenie, Kalmouki, Bachkiristan, Tataristan), puis le sud de la Sibérie jusqu'au lac Baïkal. Rencontre avec le peuple russe, surpris de voir des français s'aventurer en Russie en ce moment, mais nous sommes très bien accueillis, chaleureusement et généreusement. À aucun moment nous ne nous sommes sentis en danger, même si parfois les contrôles de police ont été un peu trop nombreux à notre goût... Heureusement je parle un peu russe et ça facilite les contacts car peu de russes parlent anglais. On ne se sent pas dans un pays en guerre



Crédit photo :MT

(l'Ukraine est loin...), c'est l'été, les gens font la fête, préparent les vacances... Seuls signes de la guerre : les grands panneaux de propagande pour s'enrôler dans l'armée, et... Les cimetières aux nombreuses tombes de jeunes soldats morts au front, tombes couvertes de gerbes de fleurs et de drapeaux...La traversée de la Sibérie est monotone, c'est la plaine, envahie de moustiques... Grandes cultures ou forêts à perte de vue... Nous côtoyons les routiers qui passent des semaines entières à conduire sur ces routes interminables, un mélange de toutes les ethnies de ce gigantesque pays. Et puis c'est la récompense après 3 semaines de route : le splendide lac Baïkal où nous passerons une semaine de rêve au bord de l'eau au cœur de la taïga. Après le lac c'est la Bouriatie, pays bouddhiste, avant goût de la Mongolie, puis entrée en Mongolie... La suite dans le prochain Regain !

Michel Thouzéry

* Pinar Selek : sociologue, anti-militariste et eco-feministe, condamnée par le gouvernement turc à la prison à perpétuité, réfugiée en France.

DUPLOMB, CIMER !

Merci DUPLOMB pour la relocalisation de la production de pesticides. Cela nous évite d'en fabriquer des interdits pour les vendre ailleurs. Vite demander à nos agents B.A.S.F and co de garder ou d'acheter les brevets.

Merci DUPLOMB de relocaliser les hôpitaux pour soigner les maladies dues à l'utilisation de tes pesticides fétiches soit par les utilisateurs en premiers soit par concentration des molécules dans l'environnement ou de celles suite à leur dégradation et merci pour l'effet cocktail ! Apéro pour tout le monde !

Merci DUPLOMB pour relancer la recherche française sur les maladies endocriniennes, les malformations congénitales...

Merci DUPLOMB pour relocaliser la FNSEA au cœur des débats démocratiques sur l'alimentation, bon par contre cela ne marche plus en Ariège car la branche FDSEA ils se sont assis dessus pendant la découpe, sniff...

Merci DUPLOMB pour recentrer et augmenter la production d'essais pour remplacer ceux détruits par tes pesticides, "business is business".

Merci DUPLOMB d'augmenter le coût de la dépollution de l'eau, voir de rendre les sites de pompage impropres, cela fera le business des bouteilles plastiques et renforcera de plusieurs centaines de milliards nos efforts pour avoir de l'eau potable, à votre santé les contribuables.

Merci DUPLOMB de vouloir augmenter les poulaillers usines cela permettra d'augmenter la probabilité de la grippe aviaire et enfin d'en finir avec l'élevage plein air.

Merci DUPLOMB de vouloir augmenter les porcheries usines pour pouvoir exploiter les personnels des abattoirs usines et achalander les supermarchés usines et les plus belles marées vertes.

Merci DUPLOMB de copier coller la FNSEA, à quoi bon réfléchir et débattre quand des experts le font pour nous.

Merci DUPLOMB d'aider les agro industriels des pays du Mercosur à nous envoyer des « aliments » pour les usines à animaux, mince ce sont les mêmes que ceux énoncés juste le paragraphe plus haut.

Merci DUPLOMB de continuer à donner la valeur ajoutée produite par les agriculteurs aux coopératives exportatrices et importatrices, nous avons vraiment besoin de cet accaparement au sein de quelques groupes privés.

Merci DUPLOMB de nous faire passer à l'ère des méga -bassines, nous n'en pouvons plus des nappes phréatiques qui polluent nos sous sols.

Merci DUPLOMB de laisser la Confédération paysanne avec les diverses et variées associations ainsi que plus deux millions de signataires d'être convaincues du bien manger pour toutes et tous, de nous laisser ces tribunes publiques pour te dénoncer, Cimer et mer...à toi.

NOURRIR PAS DÉTRUIRE !

Angel Alegre



Facturation électronique :

A partir du 1er septembre 2026, toutes les fermes devront pouvoir recevoir des factures électroniques. L'émission deviendra obligatoire pour les paysans au 1er septembre 2027. Une réforme simple, indolore — mais la laine qu'on va vous prélever est bien réelle.

Concrètement, vous aurez besoin de deux choses : un logiciel et une plateforme agréée (PA) pour les transmettre à l'administration. Les logiciels sont encore souvent gratuits, mais le pré sera salé dès 2027 : comptez 10 à 30 €/mois. Quant aux PA il en existe 112 officiellement, même si toutes reposent sur le même socle technique : vous choisissez la couleur de la tondeuse, pas le résultat. Avant de signer, lisez bien les conditions : si vous changiez d'alpage, ou pire, si la plateforme dépose le bilan, qui répond de vos données ? Chaque opérateur fixe ses propres règles, et personne ne garantit la continuité de vos archives. Comptez là aussi 20 à 30 €/mois.

L'e-facture,

La facture électronique, c'est magnifique !

Sauf que dans la vraie vie, chez les petits, les très petits, on en est souvent encore à l'ère du carnet et du stylo — et ça fonctionne très bien comme ça ! La France, n'en déplaise aux promoteurs de la « start up nation », ne se résume pas à des bureaux avec fibre optique. Elle est aussi constituée de fermes, d'ateliers, d'auto-entrepreneurs, d'assos... où la facture électronique va surtout devenir une galère bien réelle. Tout ça parce que l'État a pondu une véritable usine à gaz financée par chaque acteur économique dès qu'il émet ou reçoit une facture. Ce grand « machin », censé réduire la fraude à la TVA, va d'une part surtout enrichir les géants de la finance, du numérique et les cabinets de conseil et d'autre part exclure de fait une grande

la tonte du siècle

Au total : entre 30 et 60 €/mois, pour ceux qui pensent échapper à la tonte via leur comptable ou leurs fournisseurs : les cisailles passeront quand même, ces coûts se répercuteront d'une manière ou d'une autre. **Soit environ 500 €/an de charges en plus** (avec les surcoûts).

L'État a renié sa promesse d'une **plateforme gratuite**, laissant le marché à des opérateurs privés : il ne dépense rien, mais encaissera la TVA sur ces 500 € de charge qu'il a lui-même imposé.

En cas de non-conformité, la **toison tombe vite : 500 € dès le 1er septembre 2026** pour absence de plateforme agréée, puis **15 € par facture non électronique** et jusqu'à **250 € par manquement à l'e-reporting**.

Virgile Dumas

nouvelle fracture ?

partie de celles et ceux qui tiennent encore le tissu local.

Il serait urgent de revoir la copie, adopter comme c'était initialement prévu le même modèle que l'Italie (une unique plateforme créée et financée par l'État) ou encore celui du Portugal où seules les factures B2G (c'est-à-dire avec tous les contrats entre une entreprise et une entité du secteur public) sont obligatoires, laissant aux entreprises le temps et l'envie de s'adapter.

Séverine Lascombe

CDPENAF DE L'ARIÈGE – LA CONF'09 Y SIÈGE

Les espaces naturels, agricoles et forestiers constituent une ressource non renouvelable. Pourtant, l'artificialisation de sols en France correspond à la superficie d'un département tous les sept ans. Face à cette réalité, l'enjeu est de préserver les espaces naturels et forestiers, ainsi que les terres agricoles, pour satisfaire nos besoins alimentaires futurs, préserver la biodiversité et maintenir un équilibre entre les espaces urbains, agricoles et naturels.

Qui fait partie de la CDPENAF

La CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) contribue à limiter la consommation des espaces NAF. La Commission de l'Ariège est présidée par le Préfet, son secrétariat est assuré par la DDT, elle est composée de 19 membres ayant droit de vote dont les élus des trois syndicats agricoles ariégeois représentatifs FDSEA, JA, Confédération Paysanne. Y participent également des experts ayant voix consultatives (PNR, technicien Chambre d'Agriculture spécialiste du code de l'urbanisme, agents DDT instructeurs de PLU et PC). Leurs connaissances approfondies des textes réglementaires et des dossiers sont une aide indispensable.

Quels sont les dossiers examinés

La CDPENAF est consultée lorsqu'un projet d'urbanisme – le plus souvent un projet de bâtiment – risque de consommer de la surface agricole, naturelle ou forestière. Autrement dit, lorsqu'un projet concerne une parcelle classée A ou N.

Quelques exemples concrets :

- Un agriculteur souhaite construire un nouveau hangar avec toiture équipée de panneaux photovoltaïques pour améliorer le travail agricole, rentrer les

animaux à l'abri et aménager un local de transformation,

- Un propriétaire voudrait le changement de destination d'une grange agricole en local d'habitation car il a le projet de rénover la grange et d'en faire un logement,
- Un syndicat de montagne veut rénover une cabane d'estive,
- Une commune soumise au Règlement National d'Urbanisme – car elle n'a pas de PLU – souhaite faire construire des logements sociaux hors zone déjà urbanisée.

Nous reviendrons dans un prochain REGAIN sur ces exemples pour préciser les arguments et documents à fournir.

La CDPENAF examine la conformité des projets avec ce qu'autorisent le code d'urbanisme, le PLU et autres règlements dans les zones A et N.

Zonages A et N

La zone A a vocation à protéger des terres agricoles en raison d'un potentiel agronomique, biologique et/ou économique.

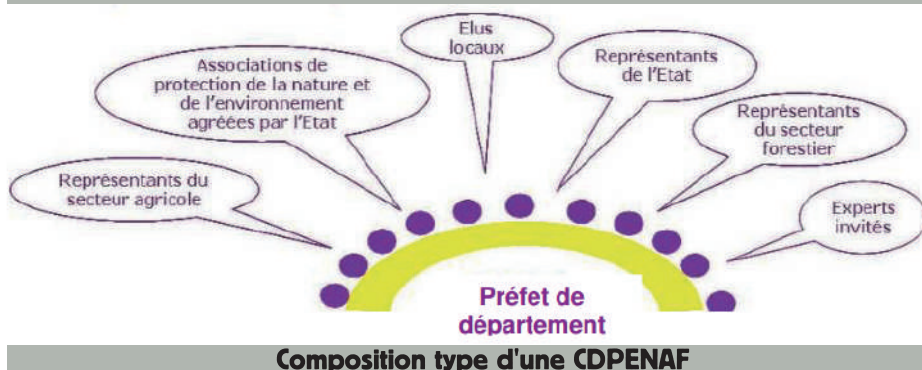
En zone A : les terres cultivées, les vergers, les prairies... ; les constructions à usage agricole : maisons d'exploitations, serres, hangars, écuries... ; des éléments essentiels de la trame verte ordinaire.

La zone A est inconstructible. Seules peuvent être autorisées les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et certains équipements collectifs.

La zone N a vocation à protéger les zones naturelles et forestières.

En zone N : les espaces à enjeu environnemental et/ou paysager (Natura 2000, paysages remarquables...) ; les forêts. La zone N est inconstructible. Seules les constructions à usage pastoral ou forestier sont autorisées.

André BAZERQUE et Dominique PERSON
représentants de la Conf'09 à la CDPENAF de l'Ariège



LE 20 JANVIER DERNIER, FRANCIS CHEVILLON, BERGER AUX YEUX TOUJOURS PÉTILLANTS ET AU VERBE HAUT, EST PARTI

Il a été élu à la chambre agriculture, représentant les travailleurs paysans, avant même la création de la Confédération paysanne. Imaginez un peu cela en Ariège dans les années 80 !

Pour certain-es il a été ce premier contact avec les Pyrénées ariégeoise et le monde des bergers, il a eu les mots pour donner le courage d'avancer dans le métier de berger et de paysan.

Homme indéfectiblement lié -par un attachement profond, sensible et exigeant- à la montagne, au pastoralisme et aux métiers de bergers et éleveurs.

Francis a, naturellement, porté et accompagné pendant des décennies l'association des pâtres avec au cœur la reconnaissance et défense du métier de berger-ères (on dirait aujourd'hui gardien de troupeaux et on y inclut évidemment les vacher-ères). Longtemps président de l'asso, il l'a représenté au conseil d'administration de la Fédération pastorale.

Il a proposé accueil et accompagnement total auprès de tous ceux qui s'approchaient du métier ainsi et travaillé inlassablement pour l'amélioration des conditions de travail des bergers avec, entre autres, l'Ariège qui a très tôt construit une convention collective des gardiens de troupeaux.

Un combat essentiel a été celui, contre l'ONF, pour obtenir la gratuité des estives sur terrains domaniaux (c'est beaucoup d'estives en Ariège), combat mené dans les années 80 et 90 et qui a permis de mettre fin à un système absurde et injuste car les

bovins ne payaient pas en tant qu'animal de travail (labour...) et les brebis payaient car classées en animal de rente. Ce classement était digne d'un autre siècle. Ce combat gagné a permis de donner un souffle aux éleveurs ovins transhumants, dans une époque où il y avait peu de soutiens de la PAC sur les estives. Il a mené ce combat, avec d'autres, avec convictions, opiniâtreté, persévérance et beaucoup de travail et réunions. Et ça a payé.

Et il y a les désaccords, ça a été compliqué avec certains éleveurs et structures, mais la tendresse de Francis, son intégrité et son respect profond a permis de continuer à mener ensemble d'autres combats.

Courage à celles et ceux d'Esbintz, nous pensons à vous.

ANNONCE

Achète animaux BIO pour agrandir nos troupeaux BIO laitiers suivant disponibilité et secteur (09800). Recherche brebis et 1 Bélier MANECH tête noire (possibilité d'échange) et chèvres des Pyrénées (pure race)
Talesin LOPEZ / 06 26 48 03 33

Recherchons producteurs d'oeufs, de fromage et de pain pour le Petit Marché de Soulan. Sommes aussi ouverts à d'autres propositions, dans la mesure du possible. Le marché a lieu à Soulan (09320) sous la halle de l'école, de Avril à Octobre, un vendredi sur 2 de 17h à 20h environ. La manifestation draine principalement des habitués habitants des vallées de Massat et Oust ainsi que des visiteurs de passages, tous friands de nos produits locaux.
Contact : Antsou au 06 98 90 85 30 ou petitmarchesoulan@netcourrier.com

REJOIGNEZ-NOUS !

La Confédération paysanne est nécessaire pour vous défendre, pour défendre le métier et pour dialoguer avec l'État et la société. Plus nous serons nombreux-euses, plus nous aurons de poids et de moyens pour agir ensemble vers une agriculture paysanne !



Confédération paysanne
de l'Ariège

COTISATION 2026

Nom :
Prénom :
Adresse postale
E-mail :
Tél :

Statut : exploitant-e cotisante
solidaire

en projet d'installation Retraité-e
 conjoint-e
 autre :

Production(s) :
En agriculture biologique : oui non

J'adhère à la Confédération paysanne de l'Ariège

- Cotisation annuelle + abonnement au journal LE REGAIN : 70 €
- Cotisation petit budget + abonnement au journal LE REGAIN : 35 €
- Cotisation annuelle SOUTIEN + abonnement au journal LE REGAIN : prix libre (> 70 €) ou 1 % de vos aides PAC !

Je désire un reçu

Dans un souci de représentativité professionnelle et de légitimité de la Confédération paysanne, les porteurs de projet ne peuvent pas adhérer au syndicat en tant que membre actif. Si vous êtes dans ce cas, nous vous encourageons vivement à adhérer à l'ADEAR09 et à nous rejoindre dès l'installation effective !

Je règle :

- Par chèque à l'ordre de la Confédération paysanne de l'Ariège au 32 avenue du Général de Gaulle 09000 Foix
- Par virement (IBAN : FR79 2004 1010 1600 2160 5A03 789, BIC : PSSTFRPPTOU) en renvoyant le bulletin d'adhésion par mail à confariege@gmail.com

Autres possibilités :

- Je m'abonne au journal Le Regain (sans adhésion) : 10 €
- J'adhère à l'ADEAR de l'Ariège, cotisation annuelle : 20 € (chèque à l'ordre de l'ADEAR09)

Les données recueillies font l'objet d'un traitement par la Confédération paysanne 09 lui permettant de gérer votre demande d'adhésion. Le traitement a pour objectif de :

- traiter votre demande d'adhésion ;
- déterminer le montant de votre cotisation ;
- communiquer des informations sur les activités de notre organisation syndicale.

Pour toute question relative à la protection de vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez nous contacter aux coordonnées ci-dessous :

Confédération Paysanne de l'Ariège – 32 avenue du Général De Gaulle – 09000 FOIX
07 54 35 39 09 – confariege@gmail.com